

La CGT PJJ vous informe

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU GARDE DES SCEAUX

Le 7 janvier dernier, la CGT PJJ a rencontré le nouveau garde des Sceaux, une partie de son cabinet et la secrétaire générale du ministère, ce qui a permis de leur exposer nos différentes positions et revendications. Le ministre a exprimé son souhait de renforcer le dialogue social par des rencontres régulières sur différentes thématiques avec les organisations syndicales représentatives.

ENJEUX BUDGÉTAIRES ET ATTRACTIVITÉ DES MISSIONS.

Sur la question budgétaire, le ministère ambitionne d'obtenir des crédits supérieurs à ceux demandés par son prédécesseur. La CGT PJJ a souligné que le budget constituait un enjeu majeur. Nous avons remis en question certaines orientations coûteuses, qui l'objet d'aucune évaluation, compromettre l'efficacité pourraient réelle du service public.

Le ministre reconnaît le manque moyens humains et matériels souhaite surtout mettre l'accent sur le pouvoir d'achat des personnels. Si des indiciaires améliorations difficilement possibles, des marges de manœuvre existeraient sur le versant

indemnitaire.

La CGT PII défendra ses propositions, ainsi que son projet indemnitaire qui vise aussi à renforcer l'attractivité de nos métiers.





Chiffres à l'appui, notre syndicat a démontré l'existence d'une structurelle très inquiétante concernant le déficit d'attractivité de la PJJ. constat, fruit de plusieurs d'inaction de la part de l'administration, exige aujourd'hui des réponses fortes et rapides pour redresser la situation. La diminution progressive du nombre de candidats aux concours, qui directement la qualité du service public, en est une illustration frappante.

FILIERES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

filière technique, organisation a soulevé les blocages qui empêchent les avancées de la réforme. engagé à faire le Le ministre s'est nécessaire pour accélérer son traitement.

Pour la filière administrative, si les statutaires et indiciaires avancées dépendent de toute la fonction publique, le garde des Sceaux indique qu'au niveau ministériel des possibilités indemnitaires et la mise en place d'une nouvelle bonification pourraient indiciaire s'envisager. L'urgence de revaloriser les plus bas salaires a été rappelée.





La CGT PJJ vous informe

SENS DES MISSIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour la CGT PJJ, le défaut d'attractivité doit également être corrigé par le sens donné mais aussi missions amélioration significative des conditions de travail. Si le ministre se dit attaché au service public, il considère évolutions du statut du fonctionnaire peuvent être opportunes pour améliorer l'attractivité, ce que nous ne partageons pas.

Notre organisation syndicale réaffirmé l'urgence d'alléger de travail charge professionnels en lien avec le CIPM. mis en œuvre à moyens constants. réforme qui considérablement réduit le temps éducatif contribue largement à une perte de sens des missions pour de nombreux professionnels.

PII déplore les propositions sécuritaires et répressives qui visent à dénaturer davantage la spécificité de la justice des mineurs et les missions de la PII. L'expérience démontre aussi que cela est inefficace et souvent très coûteux à l'image des CEF, pour lesquels nous avons exigé à nouveau qu'un réel bilan de ces structures soit réalisé.

Le ministre s'est dit attaché au principe de et ne soutient particulièrement les propositions de sanctions à destination des parents. Toutefois, il se dit favorable à la comparution immédiate dans certaines situations, notamment d'extrême violence. Le garde des Sceaux se dit ouvert à l'adaptation de la peine mais souhaite surtout que son prononcé et son exécution soient rapides. Pour la CGT PJJ, cela relève essentiellement d'une question de moyens et non d'une nécessité à réformer encore la justice des mineurs au détriment de la primauté de l'éducatif.

RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ

Au-delà de la charge de travail qui pèse sur les agents et de la nécessité d'une réforme de l'encadrement à la PII, il est indispensable de reconnaître pénibilité et les risques professionnels inhérents à nos missions.



Notre alerte, appuyée par une récente étude d'un chercheur de l'ENPJJ sur la charge émotionnelle des personnels éducatifs, semble avoir sensibilisé le ministre qui se dit soucieux des conditions travail et de reconnaissance de la pénibilité.

Notre organisation a affirmé que les textes sur la NBI à la PJJ devaient être appliqués dans leur totalité.

Pour finir, la CGT PJJ a évoqué le problème de gouvernance à la DPJJ notamment en lien avec le plan social de l'été dernier qui a mis en péril la continuité de l'activité. Si réaffirmé avons nous notre attachement à la poursuite du d'action obtenu plan en intersyndicale et à notre demande de démission de la directrice de la PJJ, le ministre a indiqué que ces mériteraient d'être suiets approfondis.